



Chères lectrices, chers lecteurs

Informez-vous sur le retrait de la directive SIGAB 003. Dans cette newsletter nous trouverez aussi un aperçu de la DS 005 « Vitrage coupe-feu ».

Nous vous expliquons ci-après comment vous pouvez utiliser notre nouveau calculateur en ligne unique en Suisse pour l'évaluation des risques de vitrage vertical avec VST-HST.

Nous abordons également dans cette newsletter les propriétés de réflexion des vitrines.

Par ailleurs, nous souhaitons la bienvenue à Daniela Kirin en tant que nouvelle responsable de la communication au SIGAB. Nous nous réjouissons de la future collaboration. Notre précédente responsable, Barbara Loepfe, a relevé un nouveau défi après cinq ans d'activité à nos services. Nous remercions cordialement Barbara de son engagement et lui souhaitons beaucoup de succès dans sa future carrière.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à la lecture de cette newsletter.

Meilleures salutations
Votre équipe SIGAB

Directives

Retrait de la DS 003 et aperçu DS 005

Directive SIGAB 003

La directive SIGAB 003 « Vitrage isolant – Dimensionnement de l'épaisseur des verres » de septembre 2017 a été retirée et n'est plus valable avec effet immédiat. La directive n'est plus proposée à l'achat. En raison de la complexité de la thématique, une nouvelle édition sous une forme similaire n'est plus possible et en conséquence pas prévue.

Directive SIGAB 005

Elle sera bientôt là – la nouvelle édition de la DS 005 « Vitrage coupe-feu ».

LIEN VERS L'ARTICLE

Densité d'occupation

Catégorie 0

Zones de circulation rarement ou occasionnellement occupées par des personnes



Espaces verts sans aires de jeux et abords de bâtiments sans allées fréquemment utilisées.



Entrées et voies d'accès de maisons individuelles et de petits immeubles locatifs.



Espaces publics dans des zones résidentielles, des banlieues urbaines et des zones d'habitation rurales.

Catégorie I

Zones de circulation fréquemment occupées par des personnes



Espaces publics dans les zones urbaines (trottoirs, pistes cyclables, places).



Autour des bâtiments éducatifs et culturels (par ex. écoles, salles de concert).



Entrées et accès de grands immeubles d'habitation et de bureaux.



Terrasses de jardin, terrasses, balcons.

Construire avec du verre

Nouveau calculateur en ligne pour l'évaluation des risques des vitrages verticaux avec du VST-HST

Vous trouverez à présent sur le site internet du SIGAB un calculateur en ligne pour l'évaluation des risques des vitrages verticaux avec du VST-HST.

L'outil de calcul se réfère à l'instrument «Vitrages verticaux avec verre de sécurité trempé / évaluation des risques» publié en décembre 2021 par Metalltec Suisse, SIGAB, CSFF, ASVP, bpa et FFF.

Pour déterminer la hauteur maximale de montage, il faut d'abord déterminer la catégorie de densité d'occupation des personnes. Il y a quatre catégories à

[LIEN VERS L'ARTICLE](#)



Article techniques

Comment éviter les vitrines réfléchissantes ?

Qui ne connaît pas le problème : un regard curieux dans une vitrine pendant la journée, mais les objets exposés restent cachés par les reflets sur les vitres. Les facteurs d'influence et les solutions possibles sont abordés dans la suite de cet article.

Alors qu'il y a quelques décennies, les vitrines étaient équipées d'un simple vitrage et qu'il n'était guère nécessaire d'accorder de l'importance aux propriétés énergétiques de l'élément de construction en verre, on utilise aujourd'hui des vitrages isolants avec une importance aux propriétés

[LIEN VERS L'ARTICLE](#)

[Désinscription de la newsletter](#)

SIGAB | Rütistrasse 16 | CH-8952 Schlieren | +41 44 732 99 00

Veuillez ne pas répondre à ce message. Contactez-nous à: marketing@sigab.ch

Note: Pour vous assurer de recevoir notre newsletter sans problèmes, veuillez inscrire notre adresse marketing@sigab.ch dans votre carnet d'adresses ou dans la liste des expéditeurs sûrs. Merci beaucoup.

© 2021 SIGAB